



# “Placement écrans pour préserver intimité

Par **Alcam Andre**, le **22/01/2020** à **14:42**

Bonjour,

Y a-t-il des normes de distances par rapport aux limites de propriété ainsi que des dimensions à respecter pour placer quelques écrans d'intimité entre ma terrasse et celle de mon voisin qui se trouve en vis-à-vis ?

La terrasse de mon voisin est surélevée par rapport à la mienne d'environ 1m et cela donne l'impression qu'il se trouve au dessus de mon assiette lorsque je déjeune à l'extérieur - C'est très gênant, et c'est pourquoi j'envisage de placer quelques écrans brise-vues sans que cela ne puisse être assimilé à une clôture.

L'idéal serait que je puisse les installer à proximité de ma limite de terrain à plus ou moins un mètre de celle-ci, et si possible un peu en hauteur.

Qui peut m'aider à y voir plus clair ? Qui contacter, en dehors de la mairie qui ne trouve pas de réglementation à ce sujet, pour obtenir des renseignements corrects ?

Merci